



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

miel

Question écrite n° 69731

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau * appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes que rencontre la filière apicole. En effet, depuis bientôt une dizaine d'années, des centaines de milliers de ruches sont décimées chaque année en zones de grandes cultures de tournesol et de maïs par les insecticides systémiques Gaucho et Régent TS. La destruction massive des colonies d'abeilles entraîne des pertes de récoltes considérables et, de ce fait, place aujourd'hui les apiculteurs dans une situation économique alarmante. Au-delà de la disparition progressive de ce secteur, c'est toute l'activité de pollinisation qui à terme se trouvera menacée. Prochainement, la Commission européenne devra se prononcer et rendre un avis sur ce sujet. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

La suspension de la mise sur le marché de la spécialité Gaucho pour le traitement des semences de maïs est effective depuis le 25 mai 2004. De même, l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de fipronil a été confirmée par l'arrêté ministériel du 19 avril 2005. Ces décisions ont été prises sur la base de l'article L. 110-1 du code de l'environnement relatif au principe de précaution. En 2004, dans le cadre de l'évaluation scientifique des substances actives phytosanitaires au niveau communautaire, les autorités françaises ont proposé de ne pas inclure le fipronil sur la liste des substances actives phytosanitaires autorisées au niveau communautaire compte tenu de préoccupations majeures pour l'environnement, les espèces sauvages (organismes aquatiques, oiseaux et mammifères sauvages) et plus spécifiquement l'entomofaune. L'autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) est en train d'évaluer le dossier du fipronil et devrait rendre son avis à la Commission européenne pour le début de l'année 2006. L'imidaclopride, substance active du Gaucho, est également en cours de réévaluation au niveau communautaire. L'État membre rapporteur, l'Allemagne, a rendu en juin ses conclusions à l'AESA. Dans ces conditions, l'avis de l'agence européenne pourrait être disponible à la fin de l'année 2006. Au niveau français, l'enquête prospective multifactorielle animée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, et mise en oeuvre par les services régionaux de la protection des végétaux et les directions départementales des services vétérinaires touche à sa fin. Les résultats de cette enquête pourraient être disponibles pour la fin de l'année 2005.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69731

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6728

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9426